

# Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

## LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

#### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour les journées CLUB EEA-SEEDS du 14 au 15 mars 2016 à la Faculté des Sciences et Technologies sont fixés comme suit :

	Inscription avant le 26 février	Inscription après le 26 février et le 10 mars
Non membre	200 € TTC	230 € TTC
Membre	150 € TTC	180 € TTC
Professeur de Lycée, doctorant	100 € TTC	120 € TTC

### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, à la faculté des Sciences et Technologies et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 novembre 2015

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le